

- b Quantité de crème à chaque battage.
 c Quantité de beurre obtenu à chaque battage, pesé quand il est parfaitement fini, la quantité de sel employé ne devant pas dépasser 1 once par livre de beurre.
 d Qualité, espèce et quantité de nourriture donnée chaque jour à l'animal, outre le pâturage.
 e Désignation de l'endroit où le lait a été mis à crémier et des vaisseaux employés; cet endroit devra être fermé à clef; si le lait est placé dans un puits, le vaisseau qui le contient devra être fermé à clef et, dans les deux cas, la clef sera remise aux témoins.

f Attestation légale de tous ces faits par les témoins.

6 Les entrées de ce rapport seront faites jour par jour, régulièrement, en duplicata, et devront être ouvertes à l'inspection des représentants de la société, des formules spéciales seront fournies aux concurrents.

7. Le beurre fabriqué devra être de première qualité.

Le résultat des concours sera donné publiquement à la prochaine réunion annuelle de la Société d'industrie laitière, à l'automne.

Le propriétaire d'une vache canadienne pur-sang ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans un LIVRE DE GÉNÉALOGIE tenu par la société, si la quantité de beurre donnée dépasse sept livres en sept jours, et dans le LIVRE D'OR DE LA RACE CANADIENNE si cette quantité dépasse dix livres en sept jours; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

J. DE L. TACHÉ,

Secrétaire-Trésorier de la Société d'industrie laitière
de la province de Québec.

St-Hyacinthe, Juin 1884.

La forme expérimentale de Varennes.

En 1879, M. Barnard, directeur de l'agriculture, au département de l'agriculture à Québec, se chargea, à la demande de l'honorable M. Joly, alors commissaire de l'agriculture, de diriger la publication d'un nouveau journal en anglais, en sus de la publication officielle française, fondée par le département d'agriculture quelques années auparavant. Afin de donner plus de valeur pratique à ces publications agricoles, il fut entendu que M. Barnard demurerait sur sa ferme à Varennes, afin d'y pouvoir étudier, sur la terre même, les problèmes si nombreux qu'il faut résoudre en vue de l'amélioration de l'agriculture en cette province. Il fut entendu que M. Barnard ne recevrait point de salaire additionnel, et qu'il ferait tous les essais qu'il jugerait bon, mais à ses frais. Bien qu'il n'y fut pas obligé, il continua à aviser le département sur toutes les questions agricoles, autant que le temps à sa disposition pouvait le lui permettre.

Cette ferme expérimentale avait été créée par M. Barnard dès 1869, alors qu'il consentit, à la demande pressante de l'honorable M. Beaubien, membre du conseil d'agriculture et de plusieurs autres amis dévoués de l'agriculture, à diriger, comme rédacteur en chef, la *Semaine agricole*, journal hebdomadaire illustré qui fut alors fondé à Montréal.

Déjà, depuis treize ans, M. Barnard avait cultivé à Trois-Rivières, comme locataire, des terres sablonneuses, extrêmement pauvres, sur lesquelles il fit des améliorations telles que ces terres finirent par donner des récoltes aussi considérables que les terres d'alluvion situées dans la banlieue des Trois-Rivières, une des parties les plus riches du pays.

Il s'agissait pour lui maintenant de cultiver, assez près de Montréal pour pouvoir surveiller son journal, tout en payant ses frais, plus un loyer considérable, des terres fortes, par-

tiellement inondées, couvertes de mauvaises herbes, afin de démontrer que ces terres étaient susceptibles d'améliorations complètes de nature à donner des rendements triples de ceux qu'on en obtenait jusqu'alors, et cela avec les moyens dont disposent les moindres cultivateurs des environs. M. Barnard qui avait commencé à cultiver sans aucun moyen quelconque, et qui ne recevait de son journal qu'un salaire fort modeste devait forcément pratiquer la plus stricte économie. Cette ferme de Varennes appartenait à M. Massue, Président actuel du conseil d'agriculture. Elle était cultivée par un fermier; elle avait coûté environ \$2,600 quelques années auparavant, et fut louée à M. Barnard pour dix ans moyennant cinquante louis par année, à charge complète d'entretien des constructions et clôtures, des taxes générales, y comprises les constructions ou réparations d'églises, etc. Dans les cinq dernières années, le loyer exigé par M. Massue fut de \$280 par année, avec toutes les charges comme ci-haut, ce qui a dû lui donner un revenu net de 10½ par année, environ, sur le prix d'achat.

Cette terre contient environ quatre vingts arpents. M. Barnard y ajouta environ sept arpents en terre à peu près inculte, couverte de roches et de chiendent sur le Cap Saint-Michel, adjoignant la propriété ci-haut décrite. Il existe maintenant sur ce cap un beau verger, d'au moins trente variétés différentes de pommes, prunes et cerises, entouré en partie d'une haie vive, composée de sapins et d'épinettes, en vue de protéger le verger des vents venant de tous côtés, auxquels cet endroit est très exposé.

La ferme en 1869, puis en 1883.

Dans l'année 1869, quand M. Barnard en prit possession, cette ferme, dont moitié en grains et moitié en prairies et en pâturages, avait donnée en tout, environ 450 bottes de foin de prairie, 150 bottes de foin de grève et 400 minots de menus grains. Le bétail était composé de 3 chevaux, 12 bêtes à cornes de différents âges, de quelques moutons, etc.

En 1882, les trois-quarts de cette même terre étaient en excellentes prairies, ou en riches pâturages. De plus, on produisit, sur moins de quinze arpents en superficie, plus de grain que n'en avait donné la même terre en 1869; l'année dernière, M. Barnard a pu garder sur cette terre plus de quarante têtes de bétail, trois chevaux et plusieurs moutons, sans autres fourrages que ceux produits sur la terre, à l'exception de quelques arpents de foin d'ile acheté sur pied moyennant trente piastres. Deux chevaux ont suffi pour tous les travaux des champs, à l'exception de la rentrée des foins, pendant quinze jours tout au plus.

Deux arbres, en tout, existaient sur cette ferme, et encore, étaient ils en grande partie déracinés par la glace. Aujourd'hui, ces deux solitaires ont repris vigueur. Leurs racines ont été recouvertes de terre, puis de pierre pour en éloigner la glace. D'ailleurs ils ne sont plus seuls. Un joli petit bocage d'environ 200 plaines rouges ombrage les alentours de la maison. Ces arbres, malgré leur extrême exposition aux vents violents de cet endroit, ont poussé avec assez de vigueur pour permettre d'en extraire du sirop et même du sucre après la neuvième année de plantation. De plus, un bon nombre de saules plantés le long du chemin public, ombragent ce chemin, et les pacages permanents qui le bordent et qui ont été créés depuis quinze ans.

Cette terre était, comme toutes celles qui l'entouraient d'ailleurs, couverte de mauvaises herbes d'un bout à l'autre. Dans les endroits bas et inondés, les crève-yeux et la moutarde étouffaient tout. Dans les terres plus hautes, c'était le chiendent (*triticum repens*) l'herbe à cheval et la chicorée sauvage qui envahissaient partout le reste de la ferme. La chicorée sauvage entre autres, cause dans ces endroits des dommages incalculables, non-seulement par la place considérable